

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

---



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 26 juin 2018 à 19 h 42, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

---

*Ouverture de la session et constatation des présences*

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

*Les commissaires :*

M <sup>mes</sup>	Dany Côté Hélène De Champlain Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Marc Larocque Jean-Claude Martel Jimmy Tremblay
------------------	---	-----	---

*Commissaires-parents :*

M <sup>me</sup>	Caroline Tremblay	MM.	Gaétan Gagnon Robert Tremblay
-----------------	-------------------	-----	----------------------------------

*Sont également présents :*

M <sup>mes</sup>	Johanne Allard, directrice générale adjointe par intérim Monique Beaudry, directrice Denyse Blanchet, accompagnatrice nommée par le MEES Isabelle Boivin, directrice adjointe Audrey Lavoie, directrice Sarah Tremblay, secrétaire générale	MM.	Armand Bergeron, directeur adjoint Paul Lalancette, directeur Jocelyn Ouellet, directeur Jean-François Pressé, directeur général par intérim
------------------	--	-----	---

*Absences motivées :*

M <sup>mes</sup>	Sonia Desgagné Annick Larouche	M.	Josey Lacognata
------------------	-----------------------------------	----	-----------------

---

**CC-2018-288**

*Vérification du quorum et mot de bienvenue*

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

---

**CC-2018-289**

*Adoption de l'ordre du jour*

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand et résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

**Ajout :**

2.1 - Parole au public / M<sup>me</sup> Josée Lefebvre;

**Report :**

4.7 - Versement du montant résiduel du budget des frais de déplacement des commissaires à la Fondation de la réussite du Fjord.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-290**

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2018

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Caroline Tremblay et résolu :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 avec la correction suivante : CC-2018-278 - [...].

**Suivi CC-2018-260 - Parole au public / M<sup>me</sup> Dominique Gagné - École Antoine-de-St-Exupéry**

Une lettre a été écrite à M<sup>me</sup> Gagné afin de l'informer sur sa demande et la renseigner sur les programmes accessibles pour son enfant.

**Suivi CC-2018-261 - Parole au public / M. Carl Bergeron - Membre du conseil d'établissement de l'école de l'Odysée**

Un retour écrit a été effectué à M. Bergeron dans lequel nous l'informons de nos intentions d'apporter les ajustements nécessaires l'an prochain.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-291**

Parole au public / Mme Josée Lefebvre

M<sup>me</sup> Josée Lefebvre s'adresse aux membres du conseil afin de savoir si l'école Au Millénaire fonctionne bien. La présidente répond par l'affirmative que l'équipe est dynamique, les élèves adorent l'école, ils ont accès à des technologies avancées et travaillent la robotique. Également, qu'ils sont avancés sur les langues, soit l'anglais et l'espagnol. M<sup>me</sup> Lefebvre invite la Commission scolaire à publiciser davantage le programme.

---

**CC-2018-292**

Modification d'horaire d'école / Au Millénaire

*Après une année d'opération dans une nouvelle école innovante, les membres du personnel ont manifesté le besoin d'avoir davantage de temps pour de la concertation et de la formation. Le coût des libérations et notre volonté de recourir à la suppléance le moins souvent sont des obstacles au travail collaboratif et au développement d'une équipe engagée vers des pratiques pédagogiques innovantes. Pour toutes ces raisons, l'équipe-école souhaite ajouter 6 minutes à l'horaire chaque jour, et ce, le matin afin de libérer les enseignants 9 après-midis dans l'année. Ce nouvel horaire leur permettrait de dégager un après-midi par mois pour de la concertation et le service de garde sera offert gratuitement pendant ces périodes.*

**CONSIDÉRANT** le besoin de concertation pour le développement d'une école innovante;

**CONSIDÉRANT** notre volonté de recourir à la suppléance le moins souvent possible;

**CONSIDÉRANT** les coûts reliés à des libérations pour de la concertation école;

**CONSIDÉRANT** le respect de la convention collective et du régime pédagogique;

**CONSIDÉRANT** les démarches de consultation auprès du personnel enseignant, du conseil d'établissement et du comité de relation de travail enseignant;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand et résolu :**

**QUE** l'horaire du Pavillon Au Millénaire soit modifié avec l'ajout de 6 minutes par jour à compter de l'année scolaire 2018-2019.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-293**

Voyage hors-Canada /  
école secondaire  
Charles-Gravel - France

*Le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel a approuvé le voyage pour 36 élèves du programme PEI ainsi que 6 accompagnateurs. Dans une optique d'ouverture culturelle cadrant avec le PEI, une visite historique de Paris ainsi qu'une brève incursion dans les régions de la Loire et de la Normandie permettront aux élèves de s'imprégner de leur histoire et de leur culture.*

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du projet de voyage par le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel;

**CONSIDÉRANT** les autorisations données par les parents des élèves concernés;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des mesures de sécurité prises par la direction et le personnel concerné de l'école;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la participation d'un groupe de 36 élèves et de 6 accompagnateurs de l'école secondaire Charles-Gravel pour un voyage culturel ayant comme destination la France pour la période du 5 au 13 octobre 2018.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-294**

Adoption des orientations  
budgétaires

*Annuellement, dans le but d'entreprendre les travaux de conception du budget pour l'année suivante, la Commission scolaire doit définir les orientations budgétaires qui guideront ces travaux. Un travail de réflexion alimenté par différentes instances a mené à retenir ces orientations.*

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déterminer un cadre budgétaire pour la confection du budget 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer et de maintenir une situation financière saine à la Commission scolaire malgré le contexte budgétaire très difficile;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité de répartition des ressources et du Comité consultatif de gestion;

**CONSIDÉRANT** la présentation du projet en Comité plénier le 27 février 2018 ainsi que le 19 juin 2018;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Ruth Gagnon  
et résolu :**

**DE RETENIR** les orientations suivantes à titre d'orientations budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

**Orientation majeure :**

Équilibre budgétaire **opérationnel** de la Commission scolaire.

**Autres orientations :**

1. Maintien de certaines mesures proposées antérieurement par le Comité permanent budgétaire adoptées par le Conseil des commissaires et proposition de nouvelles mesures.

- Révision de la structure administrative et des plans d'effectifs
  - Révision du Programme d'aide aux employés
  - Facturation des frais opérationnels des services de garde
  - Révision de l'organisation scolaire secteur jeunes
  - Analyse des partenariats financiers
  - Suppression du budget des articles promotionnels
  - Analyse des coûts de l'entente avec la Société d'archives Sagamie
  - Frais de surveillance du midi (FGA)
  - Annulation d'un contrat de messagerie
  - Diminution des dépenses de perfectionnement non conventionné
  - Remboursement de la décroissance de la clientèle financé par le PMT (1 %)
  - Révision de la politique des frais de déplacement
  - Restructuration du secteur de la formation professionnelle
    - Optimiser la structure administrative du registrariat
  - Non indexation des coûts de système (autres que RH) par le MEES
2. Dans tous les secteurs : assouplissement de l'organisation scolaire et réinvestissement dans les services complémentaires aux élèves ayant des besoins particuliers en fonction des disponibilités budgétaires.
  3. Intention de libération des surplus résiduels des écoles et centres des années antérieures à moins de situations jugées exceptionnelles par la Direction générale et discutées avec le Comité de répartition des ressources. L'utilisation des surplus résiduels pourra servir pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement incluant les allocations spécifiques et les surplus libres. Tout projet d'investissement devra être soumis à la Direction générale pour approbation au préalable et doit être d'un maximum de 25 000 \$.
  4. Harmonisation constante de nos pratiques à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui implique une répartition équitable des ressources en tenant compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités sociales et économiques.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-295**

*Adoption de la politique  
Objectifs, principes et  
critères de répartition des  
allocations entre les  
établissements*

*La Loi sur l'instruction publique prévoit que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit faire la répartition de ses revenus de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités sociales et économiques. Pour ce faire, elle doit annuellement réviser la politique qui identifie les objectifs, les principes et les critères selon lesquels seront répartis les allocations entre les établissements.*

**CONSIDÉRANT** l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** les différentes consultations menées auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité de répartition des ressources, du Comité de parents et des Conseils d'établissements;

**CONSIDÉRANT** la présentation du projet au Conseil plénier;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel  
et résolu :**

**D'ADOPTER** la politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements pour l'année 2018-2019.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-296**  
Adoption du budget  
2018-2019

*La Loi sur l'instruction publique prévoit que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette. Les travaux ont débuté en mai 2018 en vue de son élaboration. Des consultations ont été faites à divers niveaux en cours d'année dont le Comité de répartition des ressources et le Comité de coordination des services.*

*Une présentation du projet de budget a eu lieu en comité plénier le 19 juin 2018.*

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** que ce budget est équilibré;

**CONSIDÉRANT** que le produit maximum de la taxe scolaire établi par le Ministère en 2018-2019 est établi 34 164 162 \$;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère a déterminé que le taux de taxe scolaire régional est fixé à 0.30932;

**CONSIDÉRANT** que selon les stipulations de l'article 278 de la L.I.P., un avis public indique la date, l'heure et le lieu de la séance ordinaire du Conseil des commissaires à laquelle ledit budget sera examiné et adopté;

**CONSIDÉRANT** que les articles 316 et 317 de la L.I.P. spécifient que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la Commission scolaire lors de l'imposition de la taxe et que celle-ci ne peut faire remise ni de la taxe scolaire ni des intérêts;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 315 de la L.I.P., la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$ et que si le premier versement n'est pas fait le trente-et-unième jour suivant l'expédition du compte de taxes, le solde devient immédiatement exigible;

**CONSIDÉRANT** les travaux du Comité de répartition des ressources et la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné  
et résolu :**

**QUE** pour l'exercice financier 2018-2019, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay :

**ADOPTER** le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus et des dépenses de 173 387 592 \$, et ce, conditionnellement aux décisions gouvernementales entourant l'adoption des règles budgétaires et que celui-ci soit transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**DÉTERMINE** un taux d'intérêt annuel de 15 % que tout contribuable devra payer sur ses arrérages de taxe scolaire.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-297**  
Amendements / Politique  
de frais de déplacement

*En décembre 2017, le Conseil des commissaires a mandaté la Direction générale afin de revoir la politique de frais de déplacement. Ainsi, un comité restreint s'est chargé de compiler et analyser les divers commentaires. Des vérifications fiscales ont été effectuées, des analyses coûts/bénéfices avec la préoccupation de diminuer la lourdeur administrative et la bureaucratie. Voici donc les modifications qui sont suggérées.*

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la politique Frais de déplacement le 12 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** le mandat donné par le Conseil des commissaires, résolution n° CC-2017-505, mandatant la direction générale à revoir ladite politique;

**CONSIDÉRANT** les consultations suivantes effectuées auprès du Syndicat de l'enseignement, du Syndicat des professionnels, du Syndicat du personnel de soutien et du Comité consultatif de gestion;

**CONSIDÉRANT** la proposition de modification faite par la Direction générale et le Service des ressources financières;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Caroline Tremblay  
et résolu :**

**D'AMENDER** la politique des Frais de déplacement selon les modifications proposées;

**QUE** la politique Frais de déplacement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-298**  
Frais de pré et post  
formation en formation  
professionnelle et en  
formation générale des  
adultes 2018-2019

*Annuellement, une révision des frais de pré et post formation en formation générale des adultes est exécutée par les Services éducatifs adultes afin de se conformer aux modifications du budget annuel élaboré par le MEES. À cet effet, en regard du budget déposé pour l'année 2018-2019 par le MEES, les frais de pré et post formation en FGA seront maintenus pour l'année qui vient par rapport à ceux de l'an dernier.*

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réviser annuellement les frais de préformation et de postformation pour la formation professionnelle et de la formation générale adultes;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'harmoniser la tarification sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des Services éducatifs adultes et jeunes;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné  
et résolu :**

**D'ACCEPTER** la recommandation des Services éducatifs adultes et jeunes faite à la direction générale et d'adopter les frais de services de préformation et de postformation suivants pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 :

Formation générale adultes temps complet	40,00 \$ / session / élève
Formation générale adultes temps partiel	40,00 \$ / session / élève
Formation professionnelle adultes temps complet et temps partiel (MEES)	40,00 \$ / 450 h / élève
Formation professionnelle	3,25 \$ / heure / élève intégré
Formation générale adultes	dans un groupe déjà démarré

Clientèle autofinancée

Groupe autonome :  
tarification selon le Service  
aux entreprises  
CLE : selon le cahier des  
procédures

Service autodidacte

25,00 \$ / sigle

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-299**

Tarification 2018-2019  
du Service aux  
entreprises

*Chaque année, la tarification du Service aux entreprises est révisée. Après consultation auprès des services aux entreprises régionaux, nous harmonisons les tarifs aux fins d'une saine collaboration sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. À cet effet, nous nous sommes entendus pour maintenir la tarification 2017-2018 pour l'exercice financier 2018-2019.*

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour annuellement la tarification du Service aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'harmoniser les tarifs des Services aux entreprises sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du comité des Services éducatifs adultes et jeunes;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand  
et résolu :**

**D'ADOPTER** la tarification suivante du Services aux entreprises, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 :

1.	Service d'élaboration et de diffusion de formation	90 \$ ou selon le coût du professionnel (ou selon le coût référant à une entente spécifique approuvée par la direction des Services éducatifs adultes)
2.	Service de recherche et de développement	90 \$ l'heure
3.	Service d'encadrement	90 \$ l'heure
4.	Service technique	52,54 \$ l'heure
5.	Aide-conseil ou spécialiste	90 \$ l'heure
6.	Soutien et secrétariat	40 \$ l'heure
7.	Matériel didactique	Selon la dépense
8.	Matière première	Selon la dépense
9.	Location de locaux	15 \$ l'heure
10.	Location – laboratoire	50 \$ l'heure
11.	Location – atelier industriel (par poste de travail)	Coût établi par poste – minimum 20 \$ par jour, par poste
12.	Frais d'utilisation des outillages et équipements	10 \$ l'heure du 10 000\$ d'équipement
13.	Taux horaire de déplacement	30 \$ l'heure
14.	Frais de déplacement, frais de séjour	Selon la politique en vigueur à la CSRS
15.	Taux pour les mandats internes commission scolaire	67,54 \$ (excluant le matériel didactique)

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-300**

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021

*L'article 211 de la Loi sur l'Instruction publique précise que la commission scolaire, après consultation de toute municipalité dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, doit établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles annuellement. Par conséquent, le service des ressources matérielles met à jour chaque année ledit plan en y indiquant pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.*

*L'article 193 de cette même loi précise également que le comité de parents doit être consulté au sujet de ce plan.*

**CONSIDÉRANT** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles élaboré conformément à l'article 211 de la Loi sur l'Instruction publique;

**CONSIDÉRANT** le résultat des consultations faites auprès des différentes instances concernées;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès des membres du Comité consultatif de gestion (CCG);

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès des membres du Comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Gauthier et résolu :**

**D'ACCEPTER** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-301**

Octroi de contrats / Services professionnels en architectures et ingénieries pour la réalisation de projets en 2019

*Pour faire suite au dépôt du plan pluriannuel des investissements 2018-2023, nous devons attribuer les contrats de services professionnels en ingénierie et en architecture afin de débiter les projets et être prêts à les réaliser à l'été 2019, tel que prévu. Les contrats d'honoraires sous le seuil d'appel d'offres public (100 000 \$ et moins) sont octroyés en alternance dans la liste des prestataires de services qualifiés (avis SEAO numéro 1010839). Nous nous assurons d'être le plus équitables et transparents possible tout en considérant les forces de chaque professionnel afin de nous assurer les meilleurs choix possible selon la nature des travaux à réaliser.*

**CONSIDÉRANT** la qualification de prestataires de services en architecture et ingénierie réalisée comme stipulé au Règlement sur les contrats de service des organismes publics (art.43, 44 et 45) pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** les projets prioritaires dans le plan pluriannuel d'investissements 2018-2023 adopté ce 12 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** la politique d'approvisionnement en biens et services de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ainsi que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C65.1);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Gauthier  
et résolu :**

**D'ACCORDER** les contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie pour les projets d'investissements à réaliser en 2019 aux firmes suivantes :

CONTRATS/ ÉTABLISSEMENTS			NUMÉROS DE PROJET	ESTIMATION DES COÛTS	FIRMES RETENUES
1	Centre administratif	Réfection des marches et des galeries	00218AMT1	50 000 \$	Maîtres d'œuvre (A)
2	Saint-Cœur-de-Marie	Réfection de l'ADEX et rejointoiement de la brique	00419RDE1	100 000 \$	Groupe DPA (A)
3	De La Pulperie	Réfection des blocs sanitaires	00519RDE1	749 111 \$	Ardoise (Architectes associés) WSP (I)
4	De La Pulperie	Remplacement du panneau de distribution	00519RDE2	60 000 \$	Gémel (I)
5	Antoine-de-St-Exupéry	Remise en état (dégât d'eau)	00818EAU1	375 000 \$	Anne Rioux (A) Martin Roy et associés (I)
6	André-Gagnon	Réfection des blocs sanitaires	01719RDE1	775 000 \$	Maîtres d'œuvre (A) Unigec (I)
7	Saint-Isidore	Réfection des blocs sanitaires et DAR	02119MBT1	300 000 \$	Groupe DPA (A) Cegertec (I)
8	Notre-Dame-du-Rosaire	Planchers de gymnase, acoustique et éclairage	02718AMT1	250 000 \$	Anne Rioux (A) Ashini (I)
9	Notre-Dame-du-Rosaire	Réfection des finis intérieurs, phase 1	02719MBT1	584 376 \$	Éric Painchaud (A) Norda Stello (I)
10	Mont-Valin	Réfection des blocs sanitaires	03119MBT1	360 000 \$	Luc Fortin (A) Unigec (I)
11	Médéric-Gravel	Réfection des planchers (Aile A), acoustique, éclairage du gymnase	03219MBT1	650 000 \$	Anne Rioux (A) Martin Roy et associés (I)
12	Sainte-Rose	Réfection des finis intérieurs	03419MBT1	900 000 \$	Anne Rioux (A) Martin Roy et associés (I)
13	Saint-Gabriel	Réfection du plancher de gymnase, plafond et éclairage	03619MBT1	225 000 \$	Sylvain Simard (A) Gémel (I)
14	Saint-Félix	Remplacement des revêtements extérieurs	04019MBT1	250 000 \$	Sylvain Simard (A)
15	Marie-Médiatrice	Réfection des blocs sanitaires	04119RDE1	431 017 \$	Maîtres d'œuvre (A) Ashini (I)
16	Charles-Gravel	Isolation de l'entree du secteur bibliothèque, remplacement de la tôle de cuivre et scellement du bas des murs	04518AMT1	300 000 \$	Groupe DPA (A)
17	Saint-Alphonse	Réfection de la toiture	04718AMT1	336 218 \$	Groupe DPA (A)
18	L'Odysée/Lafontaine	Mise à jour des finis intérieurs, phase 1 (Niveaux 400 et 500, ailes B, C et D)	07819MBT1	750 000 \$	Luc Fortin (A)
19	Des Jolis-Prés	Réfection des portes extérieures, vestibules, grilles grappe-pied et plancher des entrées 1, 2 et 3	07918AMT1	150 000 \$	Ardoise (Architectes associés)

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-302**

Octroi de contrat /  
Réparation de  
l'asphaltage des cours de  
certains établissements

*Le service des ressources matérielles effectue, tous les printemps, l'inspection des cours de tous nos établissements afin de s'assurer de garder les cours en état. Cet appel d'offres annuel a été lancé dans le but d'octroyer un contrat pour la réparation de l'asphalte des cours de 25 établissements.*

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation lancé le 31 mai 2018;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 19 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M. Bruno Gagnon  
et résolu :**

**D'ACCORDER** le contrat de réparation de l'asphaltage des cours de certains établissements aux plus bas soumissionnaires conformes, et ce, selon l'adjudication faite par établissement.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-303**

Octroi de contrat /  
réfection de l'égout et de  
l'entrée d'eau de l'école  
Charles-Gravel

*Dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments (50621) pour l'année 2014-2015, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection de l'égout et de l'entrée d'eau de l'école secondaire Charles-Gravel.*

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 31 mai 2018;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 20 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel  
et résolu :**

**D'ACCORDER** le contrat de réfection de l'égout et de l'entrée d'eau de l'école Charles-Gravel au plus bas soumissionnaire conforme, soit Siderco inc. au montant de 72 473 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-304**

Acquisition de  
soudeuses pour le CFP  
du Fjord

*Le CFP du Fjord/pavillon Chicoutimi désire faire l'acquisition de six nouvelles machines à souder pour le secteur D, dans l'atelier de soudage de l'acier, afin de moderniser les postes de travail. Ces nouvelles soudeuses seront plus adaptées à la clientèle en formation. Elles rendront possible une formation plus adaptée au marché du travail. Elles sont de fabrication plus robuste, très performantes et consomment moins d'énergie. De plus, elles permettent le soudage avec de la haute fréquence, un procédé grandement apprécié par l'industrie.*

*Toujours dans l'objectif de rendre l'atelier de soudage de l'acier plus polyvalent et fonctionnel, cette acquisition donnera l'occasion de mieux répondre à la demande de nos groupes d'étudiants et à celle du Service aux entreprises (SAE).*

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation lancé le 7 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 19 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune soumission n'a été reçue à cette date;

**CONSIDÉRANT** qu'un nouvel appel d'offres sur invitation a été lancé le 20 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 26 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Gauthier  
et résolu :**

**DE RETENIR** pour l'acquisition de soudeuses pour le CFP du Fjord, le plus bas soumissionnaire conforme, soit Air Liquide pour un montant de 57 342 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

### **CC-2018-305**

*Composition du comité /  
Sélection de  
professionnels en  
architecture et en  
ingénierie / Projet de  
réfection de la  
fenestration et du  
parement du CFGA des  
Rives/Pavillon Durocher*

*Nous amorçons le processus d'attribution des contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation du projet de réfection de la fenestration et du parement du CFGA des Rives-du-Saguenay/Pavillon Durocher. Nous procéderons par appel d'offres public et adjudgerons selon la méthode d'évaluation de la qualité uniquement. Dans ce mode d'adjudication des contrats, l'évaluation s'effectue selon la note finale la plus élevée.*

*Nous devons donc former un comité de sélection. Celui-ci doit être composé, avec l'approbation du dirigeant d'organisme, d'un secrétaire et d'un minimum de trois membres, dont un membre externe. De plus, il ne doit pas y avoir de lien de subordination entre les membres du comité. Cette composition doit être effective avant le lancement de l'appel d'offres, en vertu des articles 19 à 26 RCA, 16 à 29 RCS et 22 à 26 RCTC.*

**CONSIDÉRANT** l'article 24 du Règlement sur les contrats de services obligeant les organismes publics à solliciter uniquement une démonstration de la qualité lorsqu'ils octroient un contrat d'architecture ou de génie;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place un comité de sélection afin d'assurer l'équité et la transparence du processus d'évaluation des soumissions;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection doit être composé d'un secrétaire chargé de coordonner les activités et d'un minimum de trois membres dont au moins un doit être externe à l'organisme public concerné par l'appel d'offres lorsque le montant de la dépense est égal ou supérieur au seuil d'appels d'offres publics, conformément au point 13 (2<sup>o</sup>) de la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel  
et résolu :**

**DE DÉSIGNER** pour siéger au comité de sélection menant à l'octroi de contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet de réfection de la fenestration et du parement du CFGA des Rives/Pavillon Durocher:

- M. Stéphane Angers, gestionnaire administratif, école de L'Odysée;
- M. Mario Girard, régisseur de l'atelier;
- M. Stéphane Duclos, coordonnateur des ressources matérielles, Cégep de Chicoutimi.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-306**

*Contrat / Centre des enfants*

Un partenariat existe entre le centre des enfants et l'école Antoine-de-St-Exupéry, ce partenariat était libellé à l'intérieur d'un protocole d'entente datant de 1998 et reconduit d'année en année. Cette entente visait à une complémentarité de services communautaires à ceux déjà offerts par l'école à ses élèves et leur famille.

Suivant une recommandation de nos vérificateurs externes de 2016-2017, des travaux ont été menés afin de mettre en conformité ce partenariat avec les Règles budgétaires du ministère ainsi qu'avec le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire. Un contrat pour 2017-2018 a donc été élaboré.

Bien que les visées en soient louables, l'application rigide des différents encadrements auxquels est soumise la Commission scolaire rend la réalisation du contrat difficile par les deux parties. Ce qui amène ces parties en réflexion quant à la nature du partenariat pour 2018-2019 et les années subséquentes. La direction générale s'engage donc auprès des parties afin de contribuer à émettre des pistes de solutions qui sauront répondre aux besoins du milieu.

---

**CC-2018-307**

*Participation au regroupement d'achats pour l'acquisition d'équipements pédaconomériques*

*Dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, le Ministère a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la mesure des combos numériques qui vise le déploiement dans l'ensemble des écoles du Québec d'un ensemble de gestes regroupant de la formation pour le personnel ainsi que l'accès à de l'équipement.*

*De ce fait, le directeur du Service informatique a procédé à une collecte des besoins en vue de faire l'acquisition de matériel figurant à la liste officielle d'équipements pédaconomériques disponibles émise par notre partenaire Collecto Services regroupés en éducation.*

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par Collecto;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère, dans le cadre de la règle d'investissement 50767, a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire doit acquérir des équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767 pour l'acquisition d'ensembles numériques pour la rentrée scolaire 2018;

**CONSIDÉRANT** que la mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés, diffusée lors de la collecte de souhaits par le Ministère en mai 2018 et qui sera officialisée en juillet 2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Ruth Gagnon  
et résolu :**

**QUE**, conditionnellement au respect par Collecto des règles budgétaires et directives émises par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**D'ADHÉRER** au regroupement d'achats d'équipements numériques de Collecto afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767;

**D'AUTORISER** la direction générale ainsi que la présidente à agir comme représentant de la Commission scolaire concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre de la mesure 50767;

**D'AUTORISER** la direction générale et la présidente à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-308**

*Adoption de la politique sur la sécurité de l'information et de son cadre de gestion dans les commissions scolaires*

*La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (R.L.R.Q., chap. G-1.03) et la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, directive du Secrétariat du Conseil du trésor, créent des obligations à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.*

*Cette politique permet donc à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de rencontrer les exigences en mettant en place les moyens pour élaborer des processus formels de sécurité de l'information dans le but d'assurer la gestion des risques, la gestion de l'accès à l'information et la gestion des incidents.*

**CONSIDÉRANT** la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (R.L.R.Q., chap. G-1.03);

**CONSIDÉRANT** la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale du Secrétariat du Conseil du trésor;

**CONSIDÉRANT** les résultats de la tournée de consultation menée du 10 avril au 20 juin 2018 auprès des groupes suivant:

- Comité consultatif de gestion;
- Comité de parents (CP-2018-16)
- Comité informatique TIC;
- Syndicat des enseignants et enseignantes du Saguenay;
- Syndicat des professionnels et professionnelles de l'éducation du Saguenay;
- Syndicat régional des employés de soutien du Saguenay;

**CONSIDÉRANT** la présentation effectuée lors de la rencontre plénière tenue le 10 avril 2018 auprès des membres du Conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand et résolu :**

**D'ADOPTER** la politique sur la sécurité de l'information et son cadre de gestion.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-309**

*Budget des technologies de l'information et des communications / Répartition*

Pour faire suite à l'adoption du budget 2018-2019, en ce 26 juin 2018, le directeur du Service informatique présente la répartition du budget des technologies de l'information et des communications.

La répartition du montant de 1 566 769 \$, de la mesure 50760, a été préparée avec la collaboration du Comité des technologies de l'information des communications et présentée au Comité de répartition des ressources et au Comité des services des ressources matérielles et de l'informatique. De

---

plus, le montant de fonctionnement des ressources éducatives numériques est de 89 349 \$

---

**CC-2018-310**

*Budget des ressources éducatives numériques / Répartition*

Pour faire suite à l'adoption du budget 2018-2019, en ce 26 juin 2018, le directeur du Service informatique présente la répartition du budget des ressources éducatives numériques.

La répartition du montant de fonctionnement de 89 349 \$, de la mesure 15082, a été préparée avec la collaboration du Comité des technologies de l'information et des communications et présentée au Comité de répartition des ressources et au Comité des services des ressources matérielles et de l'informatique.

---

**CC-2018-311**

*Acquisition de postes informatiques fixes*

*L'achat des ordinateurs fixes découle de la répartition du budget des technologies de l'information et des communications 2018-2019 afin d'assurer la mise à jour des appareils servant aux tableaux numériques interactifs des écoles primaires et secondaires.*

**CONSIDÉRANT** que le centre collégial des services regroupés (CCSR) est devenu Collecto, services regroupés en éducation;

**CONSIDÉRANT** la résolution CC-2017-354 autorisant la participation de la Commission scolaire au regroupement d'achats de postes informatiques et de moniteurs neufs;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé par Collecto le 4 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 2 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Ruth Gagnon et résolu :**

**DE RETENIR** pour l'acquisition de postes informatiques fixes requis pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les plus bas soumissionnaires conformes ayant un bureau d'affaires sur le territoire desservi par la commission scolaire, soit Progitech pour un montant de 65 450 \$ (avant taxes) et IT2GO solutions pour un montant de 23 800 \$ (avant taxes).

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-312**

*Détermination de la composition des conseils d'établissement*

*La Loi sur l'instruction publique prévoit la consultation de chaque groupe intéressé à l'égard du nombre de leurs représentants devant siéger aux conseils d'établissements. Dans le cadre d'une de ses priorités de service (soit, Accompagnement des conseils d'établissement dans le cadre de leurs rôles, fonctions et responsabilités) la secrétaire générale a mis en place une démarche de consultation annuelle sur la détermination du nombre de membres en vue d'émettre une recommandation de compositions pour adoption par le conseil.*

**CONSIDÉRANT** les articles 42 et suivants et 102 et suivants de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** les consultations menées auprès des groupes concernés;

**CONSIDÉRANT** les avis des directions d'établissement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la secrétaire générale;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné  
et résolu :**

**D'ADOPTER** la composition des conseils d'établissement de 2018-2019;

**QUE** pour le siège laissé vacant par un des groupes de personnel, le comblement puisse être effectué par un des deux autres groupes après consultation de ceux-ci par la direction d'établissement.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-313**

*Adoption du calendrier  
des séances du conseil  
des commissaires et du  
comité exécutif*

*Tel que le stipule le Règlement Le jour, l'heure et le lieu adopté en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, les dates des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif sont déterminées par résolution chaque année.*

**CONSIDÉRANT** le Règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires, les séances;

**CONSIDÉRANT** le Règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du comité exécutif;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Hélène De Champlain  
et résolu :**

**D'ADOPTER** les séances ordinaires du conseil des commissaires 2018-2019 comme suit :

- Le 28 août 2018
- Le 11 septembre 2018
- Le 25 septembre 2018
- Le 9 octobre 2018
- Le 23 octobre 2018
- Le 13 novembre 2018
- Le 27 novembre 2018
- Le 11 décembre 2018
- Le 8 janvier 2019
- Le 22 janvier 2019
- Le 12 février 2019
- Le 26 février 2019
- Le 12 mars 2019
- Le 26 mars 2019
- Le 9 avril 2019
- Le 23 avril 2019
- Le 14 mai 2019
- Le 28 mai 2019
- Le 11 juin 2019
- Le 25 juin 2019 et;

**D'ADOPTER** les séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2018-2019 comme suit :

- Le 25 septembre 2018
- Le 11 décembre 2018
- Le 26 mars 2019
- Le 21 mai 2019

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-314**

*Adoption du rapport  
mensuel - Mesures  
correctrices*

*Le 1<sup>er</sup> juin 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par arrêté ministériel, transmettait à la Commission scolaire plus d'une vingtaine de mesures correctrices sur le plan de la gouvernance et de la gestion*

*administrative à mettre en œuvre et appliquer. Ce même arrêté exigeait également que la Commission scolaire fasse rapport mensuellement de l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices ainsi que des mesures additionnelles découlant du mandat de l'accompagnatrice prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019. Le premier rapport, soit celui de juin 2018, est soumis au conseil.*

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1<sup>er</sup> juin 2018;

**CONSIDÉRANT** les mesures correctrices ordonnées par ledit arrêté;

**CONSIDÉRANT** l'identification du Comité de gouvernance et d'éthique, pour les mesures touchant le conseil des commissaires, et du Comité de coordination des services, pour les mesures touchant la gestion administrative, comme étant les porteurs du plan d'action;

**CONSIDÉRANT** la présentation de l'état d'avancement des travaux;

**CONSIDÉRANT** que selon le calendrier des séances du conseil des commissaires, la prochaine rencontre se tiendra le 28 août 2018;

**Il est proposé par M. Marc Larocque  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le Rapport sur l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices témoignant pour le mois de juin 2018;

**D'AUTORISER** la secrétaire générale a transmettre le rapport à M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que copie au bureau des enquêtes;

**QUE** les rapports témoignant des mois de juillet et d'août 2018 soient transmis simultanément suivant leur adoption par le conseil le 11 septembre 2018.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-315**

*Reddition de comptes /  
Priorités des services*

En suivi aux priorités des services fixées annuellement, la reddition de comptes de ces dernières est déposée au conseil des commissaires. Il est alors possible de faire état sur les priorités étant complétées, partiellement ou non réalisées.

---

**CC-2018-316**

*Report de la fin de  
période de probation du  
directeur général adjoint*

*M. Jean-François Pressé a obtenu le poste de directeur général adjoint de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et est entré en fonction le 17 août 2017. Cependant, M. Pressé n'a pu exercer cette fonction que deux mois et demi, devant, à compter du 31 octobre 2017, agir à titre de directeur général par intérim. Ce faisant, la période de probation reliée au poste qu'il détient s'achève et M. Pressé ne pourrait être soumis à une évaluation équitable pour un poste dont il n'a pas occupé la totalité de la période de probation.*

**CONSIDÉRANT** l'entrée en fonction de M. Jean-François Pressé comme directeur général adjoint le 17 août 2017;

**CONSIDÉRANT** que la période de probation des hors cadres est d'une durée d'un an et que celle-ci prendra fin le 16 août 2018;

**CONSIDÉRANT** que M. Pressé assure la fonction de directeur général par intérim depuis le 31 octobre 2017;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand  
et résolu :**

**DE PROLONGER** de 9 mois et demi la période de M. Jean-François Pressé comme directeur général adjoint à compter de la date de fin de la fonction intérimaire présentement exercée.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-317**

*Courrier reçu*

Aucun courrier reçu pour cette rencontre n'est déposé.

---

**CC-2018-318**

*Rapport de la présidente*

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

**Le 12 juin 2018**

- Rencontre avec la firme Trigone en suivi à la nomination du directeur du Service des ressources matérielles.

**Le 13 juin 2018**

- Rencontre avec les dirigeants de l'ENAM à l'école Marguerite-D'Youville.

**Le 14 juin 2018**

- Participation au comité de sélection de la direction générale;
- Signature officielle de l'entente avec la Société de transport du Saguenay.

**Le 18 juin 2018**

- Rencontre avec M<sup>e</sup> Jean-Claude Girard.

**Le 19 juin 2018**

- Participation au comité de vérification et du service des ressources financières.

**Le 20 juin 2018**

- Participation à une rencontre du Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec par visioconférence.

**Le 21 juin 2018**

- Participation au vernissage des élèves du Centre de formation générale des adultes à l'Édurit café.

**Le 22 juin 2018**

- Préparation du conseil des commissaires, en compagnie du directeur général par intérim, de la secrétaire générale, de la vice-présidente et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

---

**CC-2018-319**

*Rapport du directeur général par intérim*

Est déposé, le rapport du directeur général par intérim concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

**Le 12 juin 2018**

- Rencontre avec la firme Trigone en suivi à la nomination du directeur du Service des ressources matérielles.

**Le 13 juin 2018**

- Rencontre avec les dirigeants de l'ENAM à l'école Marguerite-D'Youville.

**Le 20 juin 2018**

- Rencontre avec les trois syndicats relativement à divers dossiers.

**Le 21 juin 2018**

- Participation à une rencontre du conseil d'administration d'Éducation internationale à Québec.

---

**Le 22 juin 2018**

- Préparation du conseil des commissaires en compagnie de la présidente, de la secrétaire générale, de la vice-présidente et de l'accompagnatrice de la Commission scolaire nommée par le MEES.

---

**CC-2018-320**

*Rapport de  
représentation des  
commissaires*

M<sup>me</sup> Ruth Gagnon, commissaire, dépose le plan d'action de la mise en oeuvre de la politique culturelle et fait un retour sur les travaux réalisés en 2017-2018.

---

**CC-2018-321**

*Comptes rendus des  
comités de service et du  
comité de parents*

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives aux rencontres du Comité des services des ressources matérielles et de l'informatique des 8 et 22 mai et du Comité de vérification du service des ressources financières du 15 mai 2018.

---

**CC-2018-322**

*Message de la  
Fédération des  
commissions scolaires  
du Québec*

Les messages de la Fédération des commissions scolaires du Québec datés des semaines du 11 et 18 juin 2018 ont été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique, ils ont l'occasion d'échanger sur le contenu.

---

**CC-2018-323**

*Sujets divers*

Aucun sujet divers à cette rencontre.

---

**CC-2018-324**

*Clôture de la rencontre*

La présidente présente M. Nicolas Savard, directeur du Service des ressources matérielles qui entrera en fonction prochainement. M. Savard adresse quelques mots aux membres du conseil et dresse un portrait de son parcours professionnel.

Madame la présidente souhaite bonnes vacances à tous.

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné  
et résolu :**

**QUE** la présente séance soit close, il est 21 h 38.

**ADOPTÉE**



La présidente



La secrétaire générale